

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 11 juin 2010 à 20h30

L'an deux mille dix, le onze juin

Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie
sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux
articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise, M.
CREMER Pascal, M. DEJEAN Christian, Mme LAFONT Ginette, M
MOURGUES David et Mme VERDIER Nicole.

Absents excusés : M BOLLE Pierre.

Absents excusés et pouvoirs :

M. MENDRAS Bruno pouvoir à Mme VERDIER Nicole
Mme MAZEL Marcelle pouvoir à Mme AURIOL Violette

Secrétaire de séance : Mme BONZON Annelise

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du trente
avril deux mille dix,

Monsieur Christian Dejean indique qu'il n'a pas dit « se rattacher » mais « se
rapprocher ».

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/ Parc National des Cévennes,
- 2°/ Convention Dénéigement,
- 3°/ Travaux chapelle - Avenants,
- 4°/ Publication ouvrage chapelle - Prix
- 5°/ Inauguration chapelle,
- 6°/ Questions diverses.

1°/ Parc National des Cévennes

Le maire précise que les fiches d'inscription ont été transmises par mail et
par courrier aux conseillers. Monsieur Lucien AFFORTIT a été élu président
de la Commission Tourisme. Il est également président du comité
départemental du tourisme du Gard.

Monsieur Christian Dejean rappelle que le but des commissions est de
mettre en place la charte. Il précise également que toutes les commissions ne
seront pas forcément retenues. Cela représenterait une dizaine de réunions
par an à FLORAC.

Après un tour de table, il est décidé à l'unanimité que les élus suivant souhaitent recevoir les documents préparatoires des différentes commissions pour donner leur avis, à savoir :

Commissions :

Agriculture : Christian DEJEAN
Forêt : David MOURGUES
Eau : Ginette LAFONT
Urbanisme et architecture : Ginette LAFONT
Tourisme : Violette AURIOL, Annelise BONZON
Chasse : David MOURGUES
Culture : Violette AURIOL, Christian DEJEAN
Education à l'environnement et au développement durable :
Violette AURIOL, Annelise BONZON, Christian DEJEAN
Gouvernance et partenariat : Pascal CREMER
Communication avec la population : Pascal CREMER

2°/ Convention Déneigement

Convention de participation au service hivernal :

Monsieur le maire rappelle les conditions hivernales exceptionnelles de cet hiver. Afin de gérer aux mieux nos obligations en matière de sécurité et de commodité du passage sur les voies publiques telles que décrites dans l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire propose de passer une convention de participation au service hivernal avec un éventuel exploitant agricole ou une entreprise. Le déneigement des routes par les agriculteurs est autorisé et réglementé par l'article 10 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Madame Ginette Lafont demande quelles sont les voies qui seront concernées.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit uniquement des voies communales.

Il propose de poursuivre cette réflexion. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal, afin d'avoir tous les éléments nécessaires.

Concernant les chemins privés, monsieur le maire fait part qu'il appartiendra aux propriétaires de faire appel éventuellement à la personne retenue ou à une autre de son choix pour une intervention sur son chemin, pour lequel ce travail sera à sa charge.

Madame Annelise Bonzon indique qu'il est possible que les privés laissent leurs voitures au bord de la route lors d'épisodes neigeux.

Il est décidé de prendre contact avec le service de déneigement du Conseil Général du Gard pour leur demander d'éviter d'enneiger les voitures qui sont stationnées sur le bord des routes et des entrées privées.

Un courrier sera adressé en ce sens à l'administration concernée.

3°/ Travaux chapelle – Avenants

Monsieur le maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux.

De plus, il précise que des modifications ont été apportées par rapport au projet et que de ce fait cela modifie les marchés signés initialement avec chaque entreprise.

Il donne lecture des documents fournis par l'architecte, Madame D'Artigues.

Lot 1 : Maçonnerie - gros œuvre

marché initial	26.802,04 HT
moins value	5.762,90 HT
plus value	7.080,00 HT
nouveau montant du marché	28.119,14 HT

Lot 2 : Electricité

marché initial	4.538,00 HT
moins value	1.733,00 HT
plus value	1.530,00 HT
nouveau montant du marché	4.335,00 HT

Lot 3 : Menuiserie

marché initial	3.555,00 HT
moins value	2.100,00 HT
plus value	1.490,00 HT
nouveau montant du marché	2.945,00 HT

Lot 4 : Serrurerie

marché initial	20.600,00 HT
moins value	930,00 HT
plus value	1.800,00 HT
nouveau montant du marché	21.470,00 HT

Lot 5 : Chauffage - VMC

marché initial	3.469,00 HT
plus value	193,00 HT
nouveau montant du marché	3.662,00 HT

Après en avoir délibéré, le conseil AUTORISE à l'unanimité le maire à signer tous les avenants et tous les documents relatifs à ce dossier et APPROUVE le nouveau montant des marchés, à savoir :

Lot 1 : Maçonnerie - gros œuvre :	28.119,14 € HT
Lot 2 : Electricité :	4.335,00 € HT
Lot 3 : Menuiserie :	2.945,00 € HT
Lot 4 : Serrurerie :	21.470,00 € HT
Lot 5 : Chauffage - VMC :	3.662,00 € HT

4°/ Publication ouvrage chapelle – Prix - Panneaux d'information

Monsieur le maire remercie Madame Aspard-Mercier Sophie pour avoir suivi et concrétisé le projet de la publication de l'ouvrage sur la chapelle. Elle a, de plus, élaboré le carton d'invitation pour l'inauguration de la chapelle.

Pour ce travail Madame Aspard-Mercier Sophie va établir une facture d'un montant de 2 000, 00 € HT.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité d'accepter le paiement de la facture de 2 000, 00 € HT et autorise monsieur le maire à signer les documents utiles à ce paiement.

Tarif de vente de l'ouvrage :

Après présentation du coût d'édition de l'ouvrage qui sera tiré en 500 exemplaires, et après discussion, le conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer le prix de l'ouvrage à 18 € TTC.

Panneaux d'information à l'intérieur de la chapelle :

Monsieur le maire informe que deux panneaux d'information sur les fouilles archéologiques qui ont été effectuées et sur l'histoire de la chapelle seront mis à l'intérieur. Ils mesureront 1 m sur 1m30. Un devis a été établi par l'imprimerie « studio passé composé » pour un coût de 390 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour passer commande.

5°/ Inauguration de la chapelle

- Monsieur le maire indique qu'un projet d'invitation a été établi par la Mairie. Toutefois, madame Aspard-Mercier s'est proposée de préparer l'invitation pour l'inauguration de la chapelle qui sera envoyée rapidement.

- Concernant le prêt d'un marabout auprès du SIVOM et suite à une réservation par une autre collectivité, trois stands ont été sollicités auprès de la Communauté de Communes Cévennes Garrigues et cette demande a été acceptée.

- **Buffet** : trois devis ont été demandés auprès de Fabaron, Youpi et Christophe Maurin. L'entreprise Fabaron a proposé deux tarifs à savoir : 5,50 € et 7,50 € par personne selon la prestation.

Monsieur Christian Dejean propose de demander un devis auprès des producteurs du pays tel que Boutique Paysanne, Terroir Cévennes ou Thym et Châtaigne pour faire marcher les produits du terroir. Il accepte de s'en occuper la semaine prochaine. Devis demandé pour environ 150 personnes en sachant que le budget fixé est de 1 000 € maximum.

Dès réception des devis, une décision sera prise.

6°/ Questions diverses

Urbanisme :

Monsieur Jérémie Renaux a déposé une déclaration préalable pour l'extension d'un bâtiment agricole de 50 % de la superficie existante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Site internet :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le site de la commune est ouvert depuis le 1^{er} juin 2010.

Des modifications et des améliorations de ce site seront apportées dans les prochains mois. (patrimoine, sentiers et autres)

Une proposition sera faite par le comité de pilotage lors d'un prochain conseil municipal.

Passerelle du petit pont en dessous du hameau de Caderle :

Suite aux dernières informations de Monsieur Bruno Mendras, excusé ce soir, la passerelle pouvant permettre la liaison de Ste Croix de Caderle à St Jean du Gard par l'ancienne route royale, sera mise en place les 14 et 15 juin prochain.

Une réception pourrait être organisée le 26 juin 2010 à 10 heures 30, afin de remercier les personnes qui ont participé à cette opération.

La date exacte sera décidée après avoir pris contact avec les collectivités concernées.

Ramassage Scolaire :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu ce soir les parents concernés pour les enfants scolarisés à l'école maternelle de Lasalle.

A l'issue de cette réunion, un tour de rôle entre parents sera organisé pour servir d'accompagnateur lors du ramassage (1 parent le lundi, mardi, l'autre le jeudi et vendredi).

Exposition Jean-Marie Granier :

Une exposition sera organisée du vendredi 30 juillet au dimanche 1^{er} août.

Après discussion le conseil municipal décide les horaires d'ouvertures suivants

vendredi 30 juillet	->	15h – 20h	vernissage à 18h
samedi 31 juillet	->	10h – 13h	15h – 20h
dimanche 01 août	->	10h – 13h	15h – 20h

Madame Ginette Lafont précise que si il y a des grosses chaleurs, peu de personnes viendront l'après-midi.

Un tableau de permanence sera établi entre Conseillers prochainement.

Chemin Communal La Fontanelle :

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de notre assurance Groupama. Il est mentionné que Monsieur Mikaelian sera présent le 23 août, afin de donner une suite à cette affaire.

Suite à ce rendez-vous, une information sera communiquée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Haut Débit :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une armoire servant de « Booster » va être mise en place face au chemin qui accède à la Rouveryrolle. Cela permettrait d'avoir une meilleure réception ADSL.

Il reste maintenant à trouver une solution pour la desserte ERDF de cette armoire. Des rencontres sont programmées avec les propriétaires concernés.

De plus des contacts seront pris avec Orange par rapport aux problèmes d'alimentation de La Borie (M et Mme HOARAU).

Urbanisme - Carte Communale :

Monsieur Pascal Cremer, Président de la Commission urbanisme, indique qu'il reste 2 propriétaires à contacter dans le cadre du travail qui avait été décidé lors de l'élaboration de la Carte Communale.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les terrains situés au lieu-dit « Le Sauzelong » sont mis à la vente.

Il précise que suite à l'accord de plusieurs conseillers municipaux, un courrier a été adressé le 28/05/2010 au propriétaire du terrain en lui indiquant que la municipalité serait éventuellement intéressée par cette acquisition. Monsieur Cremer se charge de contacter le propriétaire.

La date de la prochaine commission urbanisme sera fixée ultérieurement et ce avant fin septembre 2010.

Divagation animaux :

Madame Nicole Verdier demande des renseignements sur la divagation des animaux du Sauzelong.

Monsieur le maire lui indique qu'il a pris un arrêté auprès de Monsieur Neveu, interdisant la divagation des animaux.

Copie de cet arrêté a été envoyée auprès de la DDASS, de la Gendarmerie et de la Sous-Préfecture du Vigan.

Dénivelé de la route de Lasalle :

Madame Ginette Lafont indique qu'il y a un dénivelé au niveau de la plaque située au lieu-dit « Plan du Mal ».

Monsieur le maire lui indique que suite aux travaux de goudronnage, toutes les plaques pour l'eau, bouches à clés ont été enterrées. De ce fait, les travaux de surélévation sont en cours et seront à la charge, une partie par la commune et de l'autre par le SIAEP.

Nettoyage sentiers de randonnées :

Madame Ginette Lafont demande où on en est pour le nettoyage des sentiers qui devait être effectué par le chantier d'insertion.

Monsieur le maire lui répond qu'une rencontre a eu lieu le 31 mai dernier avec Bruno Mendras, notamment pour la mise en place de la passerelle située sous le hameau de Caderle.

Un autre rendez-vous sera pris pour la programmation du nettoyage du chantier du Mont Brion en priorité.

Le Maire contactera le chantier d'insertion à ce sujet.

Dallage en verre de la Chapelle :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite aux différents problèmes techniques, l'entreprise St. Gobain de Beaucaire ne peut pas livrer le verre pour le 10 juillet prochain. D'autres contacts ont été pris par l'architecte et une autre société pourrait fournir le verre au même prix pour la date prévue.

De ce fait, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité de passer commande à cette société. Toutefois, une lettre de remerciement sera adressée à la Société St. Gobain.

Communauté de Communes Cévennes Garrigue :

Monsieur Christian Dejean précise que lors de la réunion du bureau Monsieur Olivieri a félicité le représentant de la commune de Ste. Croix de Caderle, Monsieur Bruno Mendras, pour le travail effectué par la mise en place de la passerelle reliant Ste. Croix de Caderle à St. Jean du Gard, dans le cadre de la commission tourisme.

Le maire indique qu'une réunion avec tous les maires de la Communauté de Communes Cévennes Garrigue avait été demandée par cinq maires du canton de Lasalle afin de connaître les éventuelles orientations de regroupement des communes.

Lors de cette rencontre il a été précisé que par rapport à la situation géographique de notre commune, nous étions plutôt orientés vers la vallée des Gardons, à savoir Anduze et Alès.

A l'issue de cette rencontre qui a eu lieu le 09 juin 2010 à Pompignan, une motion sera proposée lors du prochain Conseil Communautaire qui précisera que la Communauté de Communes Cévennes Garrigue souhaite rester entre les 15 communes et que d'éventuelles conventions pourraient être signées avec d'autres communautés de communes en fonction des projets éventuels communs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20